

**Le mercredi 12 Février deux mille vingt** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du trois février 2020, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, William ALLART, Louis BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH.

**Etaient absents excusés** : Fabien MARTIN, Bruno FLAMENT, Frédéric LOKIETEK. La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

**Approbation du compte rendu de la réunion du 20/01/2020**

Adopté à l'unanimité des présents.

**Compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service école soit :

En recette de fonctionnement : 65 657.45 €

En dépense de fonctionnement : - 57767.08 €

Déficit d'investissement : - 5 062.00 €

**Excédent global 2019** : 2 827.57 €

A l'unanimité, l'assemblée accepte de reporter la somme de 2 827.57 € au compte 002 du budget primitif 2020.

**Compte de gestion**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service mairie.

En fonctionnement dépenses : 304 949.16 €

En recettes : 422 071.58 €

En investissement dépenses : 304 585.93 €

En recettes : 340 006.51 €

Ensuite il présente le C.A. tous les services confondus, joints en annexe.

Pour conclure, il présente l'affectation des résultats ; tableau joint.

**Borduration de la rue de l'église**

Comme convenu lors de la dernière réunion, un devis a été demandé aux entreprises MARMIN TP et EIFFAGE TP pour prolonger la borduration rue de l'église sur 50/55 mètres de chaque côté.

Marmin TP 14 825 € HT pour 100 mètres

Eiffage TP 11 000 € HT pour 100 mètres

12 100 € HT pour 110 mètres

L'entreprise Eiffage propose un soutènement du talus en bois pour 18 000 € HT.

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte de confier les travaux de borduration sur 110 mètres à l'entreprise Eiffage.

Elle refuse le mur de soutènement proposé, et demande à l'entreprise Eiffage de nous

proposer une autre solution.

### **Travaux centre village**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a accepté de prendre en charge le remplacement des tampons fonte du réseau assainissement.

Le devis s'élève à 2 145.60 € TTC pour 12 tampons.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **Heures de David (Matériel)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que notre agent d'entretien, Monsieur David NOYELLE, gère les entrées et sorties du matériel appartenant aux 5 communes (Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles les Calais et Escalles) et assure la maintenance.

Il propose de solliciter le remboursement des heures passées aux communes sur la base du coût réel charges comprises soit 18 € de l'heure selon le tableau ci-joint.

### **Participation de la commune d'Escalles (Location Hangar)**

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 18/07/2017, les communes de, Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais et Escalles sont propriétaires du matériel de manifestation de l'ex CCSOC.

Celui-ci est stocké par la commune de Fréthun pour un montant de location de 1 350.00 € par trimestre soit 5 400.00 € par an.

Chaque commune devra participer par 5<sup>ème</sup> à la location soit 5 400.00 € / 5 = 1080.00 €.

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à payer cette somme à la commune de Fréthun pour le stockage de l'année 2019.

### **Modification des statuts**

#### **ADMINISTRATION Statuts de GRAND CALAIS Terres et Mers – Modification**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 14 janvier 2020, le conseil communautaire de Grand Calais Terres et Mers a approuvé des modifications statutaires.

Ces modifications statutaires sont soumises à l'approbation des conseils municipaux.

Les statuts sur la partie Archéologie préventive et sur le soutien aux établissements ont été modifiés et la compétence facultative pour le portage des repas en milieu rural a été ajoutée.

Il vous est donc proposé Mesdames Messieurs, d'approuver les modifications statutaires suivantes ;

#### **Compétences facultatives**

Archéologie : Les communes membres pourront bénéficier de cette compétence transférée à l'établissement public de coopération intercommunal.

Comme en dispose le Code du Patrimoine dans son article L522-8, la collectivité pourra intervenir dans le domaine de l'archéologie préventive.

Soutien aux établissements et dispositifs à destination des étudiants en formation post bac.

Portage des repas en milieu rural

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte la modification des statuts de Grand CALAIS Terres & Mers.

### **Diagnostic sûreté scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'un diagnostic de mise en sûreté de l'école a été réalisé par le MDC THIRARD.

Les conclusions nous obligent à réfléchir.

Il est fortement conseillé d'envisager le changement du portail côté cour avec des lamelles occultantes.

Le changement de la clôture de la cour qui est défectueuse.

Ensuite les barillettes des portes ne doivent pas dépasser.

Il est demandé une alarme extérieure et la mise en place d'un visiophone.

Ensuite il est demandé la pose de film miroir sans teint sur les vitres extérieures.

L'assemblée demande à monsieur le Maire d'établir des devis et de solliciter une subvention au titre du FIPD.

### **Délices de la Côte d'Opale du dimanche 02 Août 2020.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 1000 € auprès du Département comme les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

### **Fleurissement de la commune**

Dans le cadre de l'aménagement du centre village, les plantations qui sont à prévoir dans les massifs aménagés, sont à la charge de la commune.

Un devis de fournitures a été fait par les pépinières de l'Ardrésis pour un montant de 818.36 € HT soit 900.19 € TTC. C'est notre agent qui plantera.

Adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Néant

Fin de la séance à 20H00.



**Commune d'ESCALLES**  
**Budget Communal**

**Délibération**

- du Conseil Municipal**
- sur le compte administratif**
- sur le compte de gestion**
- sur l'affectation du résultat**

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Votes Contre

0 Abstention

0 Pour

11

Convocation en date du 03/02/2020, séance du 12/02/2020

Le 12/02/2020 réuni sous la Présidence de Monsieur , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Marc BOUTROY après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		295 213.12
Part affectée à l'investissement	201 936.34	
Opérations de l'exercice	362 717.73	394 453.00
<b>TOTAUX</b>	<b>564 654.07</b>	<b>689 666.12</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>125 012.05</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 644.77	
308 003.96	340 006.51
<b>309 648.73</b>	<b>340 006.51</b>
	<b>30 357.78</b>

Excédent de financement

30 357.78

Restes à réaliser: DEPENSES

99 910.00

Restes à réaliser: RECETTES

18 000.00

Besoin total de financement

51 552.22

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 644.77	295 213.12
201 936.34	
670 721.69	734 459.51
<b>874 302.80</b>	<b>1 029 672.63</b>
	<b>155 369.83</b>

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement:

51 552.22

au compte 1068 (recette d'investissement)

73 459.83

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :



Pour expédition conforme, Le Président





<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	362 717,73	G	394 453.00
	Section d'investissement	B	308 003.96	H	340 006.51
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	93 276.78
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 644.77	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			672 366.46		827 736.29
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	99 910.00	L	18 000.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>		99 910.00		18 000.00
		= E+F		= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		362 717.73		487 729.78
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		409 558.73		358 006.51
		= B+D+F		= H+J+L	
	<b>TOTAL CUMULE</b>		772 276.46		845 736.29
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

4 73453,83 -

